

dissement numéro un en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "village d'Hébertville", et le reste de la municipalité sous le nom de "municipalité de la paroisse d'Hébertville", pour les fins scolaires.

GEDEON OUMET,  
Surintendant.

Québec, 14 février 1894.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le 16 février courant (1894), de faire les nominations suivantes : M. Ozro Cass, commissaire d'écoles pour la municipalité de Roch Island, comté de Stanstead, en remplacement de M. Albert P. Ball, décédé.

M. Théophile Côté, commissaire d'écoles pour la municipalité de Notre-Dame du Sacré-Cœur, comté de Rimouski, en remplacement de M. Joseph Rioux, absent.—*Gazette officielle*, 24 février dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 26 février dernier (1894), d'amender l'arrêté en conseil du 30 janvier 1869 en substituant le mot "Sainte-Germaine du Lac Etchemin," à celui de Saint-Germain du Lac Etchemin, comté de Dorchester.—*Gazette officielle*, 3 mars courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 26 février dernier, (1894), de détacher les lots numéros 587, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607 et 608, du cadastre de la paroisse de Saint-Denis, dans le comté de Saint-Hyacinthe, et les annexer à la municipalité scolaire de Saint-Charles (paroisse), dans le même comté, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain, 1894.—*Gazette officielle*, 3 mars courant.

Rapport sur les Ecoles du soir.

1892-93.

Montréal, le 13 juillet, 1893.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, mon rapport sur les écoles catholiques du soir, à Montréal. Ce rapport contient, outre les remarques dont ils sont suivis, 4 tableaux portant respectivement les lettres A, B, C et D.

Vous voudrez bien remarquer, Monsieur le Ministre, que les classes tenues à l'école normale Jacques-Cartier ne figurent pas dans le tableau financier, marqué D, vu que tout le cours fait à cette institution, a été donné gratuitement. M. le Principal Verreau et ses élèves, transformés en professeurs, ont fait preuve de beaucoup de zèle et de dévouement, et ils ont remporté un succès signalé.

J'ajoute à ce rapport les reçus de tous les traitements.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.

L'Honorable L.-P. PELLETIER,

Secrétaire de la Province,

Québec.